



Strasbourg, le 25 août 2011
[files18f_2011.doc]

T-PVS/Files (2011) 18

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
31^e réunion

Strasbourg, 29 novembre - 2 décembre 2011

Plainte en attente :

**Impacts écologiques d'un centre touristique
à Saïda (Maroc)**

RAPPORT DU GOUVERNEMENT

*Document établi par
le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer*

Royaume du Maroc

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification

Le Haut Commissaire**Objet** : Projet de la station touristique de Saidia.**Réf.** : Votre envoi N° DG-IV Ida/vdc du 11 mai 2011

Madame,

Permettez-moi de vous remercier pour l'intérêt que vous accordez aux questions de l'environnement, en général, et aux zones humides au Maroc, en particulier et vous féliciter pour les efforts inlassables que vous déployez pour la protection des écosystèmes naturels.

Je tiens à vous rassurer que vos préoccupations concernant le site Ramsar de l'Embouchure de la Moulouya sont celles du gouvernement du Royaume du Maroc, qui fait du développement durable un axe central de sa politique de développement. Notre pays déploie constamment ses efforts pour la préservation des équilibres des écosystèmes et réussir le défi de coupler le développement humain à la gestion rationnelles des ressources naturelles.

A cette occasion, il y a lieu de vous préciser que lors de la Mission Consultative organisée par le Secrétariat de la Convention de Ramsar du 12 au 16 octobre 2011, l'équipe d'experts a pu constater que le site de l'Embouchure de la Moulouya est d'une grande richesse et conserve globalement ses potentialités écologiques et paysagères et a reconnu les efforts accomplis pour sa préservation. Ceci confirme, encore une fois, que le développement touristique de cette zone n'est pas incompatible avec la conservation du site en question.

En effet, certaines recommandations, proposées par la Mission, en vue d'assurer une utilisation rationnelle du site Ramsar et d'améliorer l'état de conservation de sa biodiversité, ont été déjà mises en place et fonctionnent, d'autres sont programmées, notamment la mise en place d'un statut de protection du site, conformément à la loi 22-07 sur les aires protégées nouvellement adoptée.

Par ailleurs, des processus de concertation sont également réenclenchés avec tous les partenaires pour améliorer la situation sur le terrain et en particulier avec les ONGs locales afin qu'elles puissent jouer leur rôle de véritables partenaires objectifs, actifs et opérationnels.

Pour plus de précisions, je vous invite à prendre attache avec le Secrétariat de la Convention Ramsar pour consulter la version corrigée et validée du rapport de la Mission Consultative.

Enfin, je tiens à vous réaffirmer notre engagement total pour une mise en conformité de toutes les orientations techniques et administratives des conventions internationales ratifiées par le Maroc, en particulier les conventions Ramsar et Berne, et de vous faire part de nos efforts et de nos ambitions dans la protection de l'environnement.

En vous réitérant mes remerciements pour votre engagement et votre soutien, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS - 2011www.eauxetforets.gov.ma